

RUBRIQUE	SEUILS	ACTIVITE PROJETEE	CLASSEMENT
<p>2565 Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564 et du nettoyage-dégraissage visé par la rubrique 2563.</p> <p>2. Procédés utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium ni de cyanures, et à l'exclusion de la vibro-abrasion)</p>	<p>le volume des cuves de traitement étant</p> <p>a) Supérieur à 1500 L : A b) Supérieur à 200 L, mais inférieur ou égal à 1500 L : DC</p>	<p>Bâtiment 1 (électropolissage) : cuve électropolissage : 5 m³ cuve électropolissage : 1,5 m³ cuve électropolissage : 1 m³ cuve derouging : 0,25 m³</p> <p>Bâtiment 2 (décapage) : 5 m³</p> <p>TOTAL 12,75 m³</p>	<p>2565 2. a) AUTORISATION</p>
<p>4120 Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition</p> <p>2. Substances et mélanges liquides.</p> <p><i>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t</i> <i>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</i></p>	<p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 10 t : A b) Supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t : D</p>	<p>Bâtiment 1 : zone préparation/ finition : POLINOX FL Aktiv : 100 L x 1,22 kg/L = 122 kg POLINOX P Normal : 5 kg zone rétention : DBP 302 : 100 L x 1,14 kg/L = 114 kg</p> <p>Bâtiment 2 : DBP 302 : 5 m³ x 1,14 t/m³ = 5,700 t</p> <p>TOTAL 5,941 t</p>	<p>4120 2. b) DECLARATION</p>

A : Autorisation ; E : Enregistrement ; D : Déclaration ; DC : Déclaration avec contrôle périodique

PRODUIT	MENTIONS DE DANGERS						RUBRIQUE ICPE
POLIGRAT E 269	H290	H314	H318				non classé icpe
Cleaner C	H290	H314	H317	H318			non classé icpe
DECAPOLI 15	H290	H314	H318				non classé icpe
POLINOX B Passiv K	H290	H314	H318				non classé icpe
POLINOX FL Aktiv	H290	H301+H331	H310	H314	H318		4120
POLINOX P Normal	H290	H301	H310	H314	H318	H332	4120
DBP 302	H290	H301	H310	H314	H332	H335	4120

H290	Peut être corrosif pour les métaux
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires

(RAPPEL SITUATION ACTUELLE : RUBRIQUE 2565 2. b) : volume de cuve 1 300 L : DECLARATION)